

Crédits: 30

Présentation

Ce programme fait partie de l'offre de formation en sécurité publique offerte par l'UQTR, l'École nationale de police du Québec (ENPQ) et de toutes les universités québécoises francophones qui ont accepté de mettre en commun leurs différentes expertises pour contribuer au perfectionnement des policiers à la grandeur du territoire québécois. Pour consulter la liste complète des programmes, veuillez cliquer sur l'un des liens suivants : Baccalauréat en sécurité publique (cheminement en enquête) (6635) ou Baccalauréat en sécurité publique (cheminement en gestion) (6636).

En bref

Au regard du contexte qui prévaut dans la société actuelle, le Certificat en intervention policière a pour objectif général de rehausser les compétences fondamentales de l'intervention policière. Plus particulièrement, ce programme vise l'acquisition de connaissances et le développement des habiletés dans différents domaines policiers, de même que l'utilisation d'approches méthodologiques en vue de répondre aux exigences croissantes du travail policier et de la sécurité publique en général.

Objectifs du programme

Ce programme de formation de 30 crédits, commun aux deux cheminement du Baccalauréat en sécurité publique, permet aux policiers de poursuivre une formation fondamentale en puisant, entre autres, à même les sciences sociales, le droit, la psychologie, la gestion, la criminologie, la sociologie, la communication interculturelle et l'éthique appliquée. Spécifiquement, ce programme a pour objectif de permettre aux policiers de construire des bases solides dans le domaine de l'intervention policière afin d'être mieux outillés dans leur cheminement professionnel

Admission

Trimestre d'admission et rythme des études

Automne, hiver, été

Ce programme est offert à temps complet et à temps partiel

Conditions d'admission

Études au Québec

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques policières ou d'une attestation d'études collégiales (AEC) en techniques policières ou leur équivalent

ET

Être à l'emploi d'un corps de police reconnu par l'ENPQ à titre de policier. Toutefois, l'étudiant qui a réussi le programme de formation initiale en patrouille gendarmerie de l'école nationale de police du Québec depuis moins de 24 mois et qui n'est pas encore à l'emploi d'une organisation policière est également admissible sur recommandation écrite des co-directeurs du programme (ENPQ-UQTR), après analyse du dossier.

Base expérience

Être à l'emploi d'un corps de police reconnu par l'ENPQ à titre de policier.

Études hors Québec

Ce programme n'est pas offert aux candidats de l'international

Structure du programme et liste des cours

A moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (27 crédits)

BSP1001 L'Éthique dans une perspective du travail policier
CRI1003 Éléments en enquête policière
CRI1027 Principes généraux en enquête policière
GPE1004 Gestion renouvelée des ressources humaines
GPE1012 Comportement organisationnel : l'individu
PSD1043 Psychologie du développement humain
SHE0551 Éléments d'éthique appliquée (ETA100)
SOL1017 Communication politique : espace public, médiatisations et enjeux du numérique
UNV1001 Multiethnicité

Cours complémentaires (3 crédits)

L'étudiant choisi trois crédits de cours en dehors du programme, dans le domaine de la sécurité publique, l'intervention sociale ou tout autre domaine connexe, sous approbation de la direction de programme :

Autres renseignements

Pour obtenir de l'information au sujet des programmes en sécurité publique, veuillez contacter Madame Renée Bastien à l'École nationale de police du Québec, 350, rue Marguerite-D'Youville, Nicolet (Québec) J3T 1X4, (819) 293-8631 poste 6453.

Équivalences et reconnaissance des acquis

En vertu des collaborations établies entre l'École nationale de police du Québec et l'UQTR lors de la création des programmes, une reconnaissance d'acquis pouvant aller jusqu'à un maximum de 12 crédits de cours est accordée, selon le programme d'études concerné, aux étudiants qui ont réussi le programme de formation en patrouille-gendarmerie (PFIPG).